

Image not found or type unknown



Contestation

Par **soniach**, le **02/10/2008 à 15:35**

bonjour,rnnous sommes une entreprise de travaux publics et un fournisseur à travailler pour nous sur une certaine période suivant un bon de commande il a été réglé mais nous demande plus.rnnous reglons à la journée prstataires de service et nos bons de commandes ne stipulent pas la durée et donc nous facture 16 jours en plus.rnil a fait appel à un huissier qu'elle démarche dois je faire pour contester car pour nous selon le bon de commande cette commande à été réglé sur notre dernier règlement soit le n°commande et le montant y sont inscrit.rnmerci de me répondre rncordialement

Par **ellaEdanla**, le **02/10/2008 à 16:17**

Bonjour Sonia,rnrnOù en êtes-vous de la procédure ? Quelles démarches a entreprises l'huissier à ce jour ? Y a-t-il un titre exécutoire rendu à votre encontre ?rnrnà vous lire,rnrnCordialement.

Par **soniach**, le **02/10/2008 à 16:26**

pour répondre à votre question à ce jour j'ai juste eu une lettre huissier m'indiquant " je compte sur votre règlement sous 48 h à défaut je me verrai dans l'obligation de prendre un titre exécutoire vous condamnant au paiement

Par **ellaEdanla**, le **02/10/2008** à **16:49**

D'accord, je vous conseillerais dans un premier temps de prendre contact avec cet huissier et de lui fournir une copie du bon de commande, de la facture et de votre relevé de compte où apparaît le paiement. Demandez-lui également de vous communiquer les pièces justifiant son intervention. S'il n'entend pas prendre en compte vos arguments, il déposera une requête en injonction de payer auprès du Tribunal compétent. Lorsqu'il vous signifiera l'ordonnance d'injonction de payer rendue par le Tribunal, vous aurez alors un mois pour former opposition. Vous serez alors convoqué devant le Tribunal qui statuera en fonction des preuves apportées par chacune des parties. restant à votre disposition, je vous souhaite bon courage, Cordialement.

Par **soniach**, le **02/10/2008** à **18:05**

merci de ces renseignements si rapides
cordialement